

Description de la zone de baignade

- Nature :** sable et rochers
- Longueur :** 700 m
- Largeur :** 500 m (plage et estran)
- Profondeur moyenne :** 3 m
- Profondeur maximale :** 5 m
- Dates de la saison balnéaire :** 15 juin – 15 septembre
- Localisation du point DDASS :** X : 254960 ; Y : 2249403 (Lambert II)
- Fréquentation maximale :** quelques centaines de personnes
- Equipement :** toilettes, douches, poubelles
- Accessibilité aux animaux :** non
- Autres activités :** chenal planches à voiles ; pêcheries
- Zone riveraine :** parking aménagé en amont et zone urbaine de densité moyenne, quelques commerces
- Occupation du sol :** tissu urbain continu le long du littoral, zone rurale en amont
- Population permanente :** 3 750 (sur la commune)
- Population estivale :** 18 000 (sur la commune)

Qualité du milieu marin

Evolution du classement :

ANNEE	2020	2021	2022	2023
Classement selon directive de 2006	Excellente qualité	Excellente qualité	Excellente qualité	Bonne qualité



Le classement de la plage de Joalland a été impacté par 1 épisode de pollution ponctuelle sur 2023.

Potentiel de prolifération des macro-algues :

- Pas d'échouage d'algues vertes constaté sur la plage.

Potentiel de prolifération du phytoplancton :

- Pas de données sur la zone d'étude
- Points du suivi REPHY les plus proches : pointe Saint Gildas (28060025) et Noirmoutier (28061061)
- Résultats : espèce Alexandrium peu représentée ; Dynophysis et Pseudonitzschia fréquemment observées mais aucun dépassement des seuils de blooms (10⁶ cellules/L) pour ces espèces toxiques en 2008 – 2009.

Inventaire des sources potentielles de pollution

Assainissement des eaux usées	Réseau séparatif à 100 % Trop-plein sur les postes de refoulement Assainissement non collectif dans les villages en zone rétro-littorale
Assainissement pluvial	Ruisseaux de Joalland et des Raguennes débouchant sur la plage Ecoulement en temps sec (pollution diffuse) et en temps de pluie
Activités industrielles	Zone ostréicole
Agriculture	Sans objet sur la zone d'étude
Etablissements recevant du public	2 campings (Renaudière et Albatros) non raccordés au réseau EU
Autres sources diffuses	Parking accueillant des camping-cars en journée Animaux interdits sur la plage Concentration d'oiseaux à la pointe du Beduny

Jour de fermeture pour pollution avérée en 2023 : un

Caractérisation du risque

REJET A RISQUE		SITUATION A RISQUE		EVALUATION DU RISQUE	DUREE PROBABLE DE LA CONTAMINATION
LOCALISATION	FREQUENCE	CONDITIONS MARITIMES	FREQUENCE		
Exutoire ruisseaux de Joalland et des Raguennes	Temps sec Temps de pluie	Toutes	365 j/an 60 jours/an	Fort niveau 4/5 Fort Niveau 4/5	12 heures 12 heures
Poste de relevage de la Tara et Le Marais	En cas de panne ou surcharge en période pluvieuse	Toutes	1 fois/mois	Fort niveau 4/5	12 heures
Animaux domestiques sur plage	Variable	Toutes (Flot en particulier)	-	Moyen (niveau 3/5)	6 heures

Plan d'actions (calendrier des actions prévues)

ACTIONS	DATE DE REALISATION
Fiabilisation des postes de refoulement de la Tara et le Marais	Travaux 2015-2016
Extension des réseaux EU boulevard des Pays de Retz ; Le Jarry ; La Bernarderie ; La Noitrie ; rue de La Gravette	Travaux 2011-2016
Contrôle et remise en conformité des branchements sur les réseaux eaux usées (EU) et eaux pluviales (EP)	En continu
Contrôle et remise en conformité des filières d'assainissement non collectif (maisons et terrains de loisir)	En continu
Entretien préventif de la voirie et des réseaux eaux pluviales (EP)	
Enquête sur la conformité des stations d'épuration des campings	
Enquête sur les rejets de la zone ostréicole	
Entretien préventif des voiries et réseaux eaux pluviales (EP)	
Etude de faisabilité du prolongement des émissaires EP et évaluation de l'efficacité	
Interdiction des chiens sur la plage (arrêté du 15 avril 2010)	

Gestion active de la qualité des eaux de baignade

- Suivi préventif de la qualité des ruisseaux de Joalland et des Raguennes en temps sec et en temps de pluie
- Suivi réglementaire de la qualité des eaux de baignade par l'ARS avec 10 prélèvements prévus pendant la saison balnéaire (du 15 juin au 15 septembre)
- Auto-surveillance de la qualité des eaux de baignade 3 jours par semaine pendant la saison balnéaire (du 1er juin au 30 septembre) depuis 2017
- Mise en œuvre d'une procédure de fermeture préventive en cas de situation à risque, d'un suivi de la pollution et de ré-ouverture de la zone de baignade une fois le retour à la normale
- Contact : mail : mairie.laplainesurmer@wanadoo.fr ; numéro téléphone : 06.85.01.55.92

